

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-Legionelles-et-produits-chimiques-les-non-dits-d-EDF>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville : Légionelles et produits chimiques, les non-dits d'EDF**

8 juillet 2022

France : Belleville : Légionelles et produits chimiques, les non-dits d'EDF

Surveillance insuffisante de l'eau et rejets dans la Loire 3 fois supérieurs au maximum autorisé

330 000 au lieu de 100 000 maximum, c'est la concentration par litre d'agents pathogènes (des légionelles) retrouvées dans les eaux chaudes de la centrale de Belleville (Centre - Val de Loire). EDF a fait un prélèvement le 24 juin 2022 et reçu les résultats 10 jours plus tard. L'industriel passe sous silence les produits chimiques déversés dans la Loire pour "traiter" le problème créé par son installation et son manque de surveillance.

Les eaux utilisées pour le refroidissement de la centrale nucléaire sont ensuite déversées dans la Loire. Or pour évincer les micro-organismes qui adorent les eaux chaudes et pullulent non seulement dans les circuits mais aussi à leur sortie (au point de rejet des eaux de la centrale dans la Loire), **EDF déverse des litres d'ammoniac et d'eau de javel**. Seul moyen pour tuer ces agents pathogènes [1] : les traitements biocides. Qui, comme leur nom l'indique, tuent le vivant. **Ces produits chimiques éradiquent les légionelles, mais pas que. Les autres organismes et êtres vivants dans la Loire sont aussi touchés.** Pas un mot cependant de l'industriel sur les quantités de produits chimiques utilisés et déversés dans l'environnement pour limiter la prolifération de légionelles dans ses circuits de refroidissement et dans l'eau du fleuve. .

EDF ne dit pas non plus pourquoi il aura fallu 10 jours pour obtenir les résultats des analyses . Dix jours durant lesquels, la concentration des légionelles dans les eaux était plus de 3 fois supérieure au maximum autorisé. Dix jours durant lesquels EDF a laissé perdurer une situation pourtant interdite au titre de la protection de la santé des personnes et de l'environnement. Car les autorisations de rejets de substances dans l'environnement se basent sur des études d'impact environnemental, les limites sont établies en fonction de quantités au delà desquelles surviennent des effets délétères sur le milieu naturel et les êtres vivants.

Le triplement du seuil maximum autorisé et le silence d'EDF sur le manque de surveillance de qualité des eaux et les produits chimiques utilisés sont un bel exemple du peu de cas que fait EDF des enjeux environnementaux et sanitaires. L'industriel s'est contenté de déclarer un "événement significatif pour l'environnement" aux autorités. Malgré son caractère important et non négligeable [2] EDF met en avant dans son communiqué que les faits, une concentration d'agents pathogènes plus de 3 fois supérieure au maximum autorisé dans les eaux rejetées dans la Loire et le traitement chimique conséquent dont EDF ne dit rien, ces faits donc sont sans gravité et n'auront aucun impact. Si tel était le cas, pourquoi doivent-ils être déclarés aux autorités et pourquoi existe-t-il des limites de rejets ?

Ce que dit EDF :

Dépassement d'un seuil réglementaire sur une valeur calculée de concentration en légionnelles

Publié le 08/07/2022

Les unités de production de la centrale nucléaire de Belleville sont équipées d'aéroréfrigérants qui permettent d'évacuer, sous forme de vapeur d'eau, une partie de la chaleur produite par les réacteurs et de limiter ainsi l'impact des rejets thermiques sur les rivières.

L'eau de la Loire utilisée dans le circuit de refroidissement des réacteurs de Belleville contient naturellement des micro-organismes. Ceux-ci se développent dans les installations où la température de l'eau est comprise entre 25 °C et 50 °C. Certaines espèces de légionnelles (*Legionella pneumophila*) font partie de ces micro-organismes.

Les concentrations en légionnelles dans les circuits de refroidissement des centrales nucléaires sont encadrées par des seuils réglementaires et font l'objet d'une surveillance régulière par EDF. Pour la légionnelle potentiellement pathogène *Legionella pneumophila*, **la réglementation fixe une limite de 100 000 UFC/litre.**

Le 24 juin 2022, une analyse bihebdomadaire est effectuée dans l'aéroréfrigérant de l'unité 1 de Belleville.

Le résultat d'analyse, reçu le 04 juillet 2022, met en évidence un taux en légionnelles de 330 000 UFC/litre.

Cet événement n'a eu aucun impact réel sanitaire ou environnemental. En raison du dépassement du seuil réglementaire de concentration en légionnelles, la direction de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, un Événement significatif pour l'environnement (ESE) le 5 juillet 2022.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-belleville/depassement-dun-seuil-reglementaire-sur-une-valeur-calculée-de-concentration-en-legionnelles>

Notes

[1] **Les légionelles** sont des bactéries pouvant être à l'origine d'une infection respiratoire appelée légionellose. Les principales sources d'exposition humaine connues à ces bactéries sont d'origine environnementale, notamment les réseaux d'eau chaude sanitaire ou les tours aéroréfrigérantes.

<https://www.anses.fr/fr/content/l%C3%A9gionelles-et-l%C3%A9gionellose>

[2] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière**

en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>